

20.12.2024 - 15:36 Uhr

Bilatérales III : Swissmem salue la conclusion des négociations, mais n'est pas prête à accepter des concessions aux syndicats

Zurich (ots) -

Swissmem s'engage depuis le début pour la voie bilatérale, synonyme de succès. Le "common understanding" sur les Bilatérales III constituait déjà une bonne base ; les négociations ont permis de l'améliorer encore. À première vue, cet accord important semble avantageux pour la Suisse. Swissmem va maintenant analyser le résultat et procédera probablement à une évaluation lors de sa séance du Conseil de fin février. Le prix de l'accord en termes de politique intérieure sera également déterminant : la flexibilité du marché du travail, principal avantage de la place économique, ne doit pas être mise à mal. Swissmem s'engage pour la garantie du niveau de protection actuel des mesures d'accompagnement, mais refuse que des concessions - tels qu'une extension générale des déclarations de force obligatoire des conventions collectives de travail - soient faites aux syndicats.

Dans un monde marqué par les guerres commerciales et les conflits, la sécurité juridique et l'accès au marché le plus libre possible, notamment vers le plus grand débouché qu'est l'Europe, le recrutement de personnel qualifié et la participation à des projets de recherche et d'innovation, ainsi que l'accord sur l'électricité, sont essentiels pour garantir la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau. Dans une première analyse, l'association de l'industrie tech suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, ainsi que des branches technologiques apparentées) considère le résultat des négociations comme clairement positif. À ce sujet, Martin Hirzel, président de Swissmem déclare :

" Avec une part d'exportations de 55%, l'Europe est le principal débouché de l'industrie tech suisse - les accords bilatéraux sont et resteront importants pour nous. À première vue, cet accord semble avantageux. Le prix de l'accord en termes de politique intérieure sera également déterminant pour la position de Swissmem : nous ne pourrions approuver que si aucune concession sans lien avec le sujet n'est faite aux syndicats. En revanche, nous continuons à offrir notre soutien à travers des mesures techniques visant à garantir le niveau de protection actuel des mesures d'accompagnement. "

Pas d'interventions supplémentaires dans le marché du travail flexible

Alors que sur le plan de la politique extérieure, la conclusion des négociations a permis de clarifier la situation, les tentatives de pression des syndicats sur le plan de la politique intérieure ont jusqu'à présent rendu impossible une alliance forte. Pourtant, grâce à la sécurité de l'emploi et au gain de prospérité, les travailleurs et travailleuses profitent au moins autant des accords bilatéraux que les entreprises. C'est aussi pour cette raison que les syndicats n'ont pas de droit de veto. Avec l'UDC, ils ont dénigré les Bilatérales III pendant des années - désormais, ils doivent se positionner.

Swissmem continue à s'engager pour la garantie du niveau de protection actuel à travers des mesures techniques. En revanche, il ne faut pas renoncer à la flexibilité du marché du travail, qui constitue un avantage essentiel pour la Suisse, avec ses coûts salariaux élevés. C'est pourquoi Swissmem ne pourra approuver le paquet global des Bilatérales III que si aucune concession sans lien avec le sujet n'est faite aux syndicats, notamment en ce qui concerne l'extension des déclarations de force obligatoire des conventions collectives de travail (CCT étendues) et des salaires minimaux nationaux.

Contact:

Noé Blancpain, chef Communication & Public Affairs
Tel. +41 44 384 48 65 / Mobile +41 78 748 61 63
E-Mail n.blancpain@swissmem.ch

Philippe Cordonier, Responsable Suisse romande
Tel. +41 21 613 35 85 / Mobile +41 79 644 46 77
E-Mail p.cordonier@swissmem.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053245/100927401> abgerufen werden.